



## COMMUNE DE CONQUES-EN-ROUERGUE

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

**Pour cette année 2020, en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, la date de vote du budget a été repoussée au 31 juillet de l'année.**

Le budget 2020 a été voté le 29 juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents municipaux ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation,

loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, CLAE, loyers, redevances de stationnement, produits du patrimoine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses subventions.

**Les recettes de fonctionnement 2020, majorées de l'excédent reporté sont estimées à 2 477 073.30 euros.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 49 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

**Les dépenses de fonctionnement 2020 sont estimées à 2 477 073.30 euros**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour notre commune, en 2020, le virement à la section d'investissement est estimé à 153 212.30 €.

**La diminution importante par rapport à 2019 (449 501 €), s'explique par la perte estimée des recettes liées au patrimoine (visites guidées, entrées Trésor et Musée, redevances parking), ceci en raison de la crise sanitaire actuelle (COVID-19).**

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

#### **b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes	826 119.00	Recettes des services	266 800.00
Dépenses de personnel	1 142 110.00	Impôts et taxes	613 809.00
Autres dépenses de gestion courante	263 660.00	Dotations et participations	1 126 023.00
Dépenses financières	25 100.00	Autres recettes de gestion courante	227 000.00
Dépenses exceptionnelles	6 600.00	Recettes exceptionnelles	11 250.00
Autres dépenses	42 526.00	Recettes financières	806.00
Dépenses imprévues	10 000.00	Autres recettes	27 000.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 316 115.00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 272 688.00</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7 746.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement	153 212.30	Excédent brut reporté	204 385.30
<b>Total général</b>	<b>2 477 073.30</b>	<b>Total général</b>	<b>2 477 073.30</b>

### **Détail des dépenses de fonctionnement :**

- Dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et services : eau, électricité, chauffage, fournitures, travaux d'entretien des bâtiments, voirie et réseaux, assurances, prestations cantine scolaire, fournitures scolaires, contrats de maintenance, dépenses de patrimoine, etc...**Dans ce chapitre, on note cette année, une dépense exceptionnelle : il s'agit des frais d'étude pour la mission de réalisation du cahier de gestion du site classé de Conques et d'appui à la mise en œuvre d'une démarche « Grand Site de France ».**
- Les dépenses de personnel et frais assimilés représentent environ 49 % des dépenses réelles de fonctionnement. La commune emploie au 01/01/2020, 32 agents (dont 1 est en disponibilité pour convenances personnelles – sur ces 32 agents, 17 sont à temps complet (dont 2 à temps partiel), et 15 à temps non complet.
- Le reversement de la commune au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie des Ressources institué lors de la réforme de la Taxe Professionnelle)
- Les autres charges de gestion courante dont les frais de transport scolaire, les indemnités des élus, la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), les subventions aux associations diverses.
- **Les charges financières (intérêts des emprunts). Le montant des échéances d'emprunt à rembourser sera allégé cette année. En effet, une demande de report d'échéances a été sollicitée auprès du Crédit Agricole et de la Banque Populaire Occitane. Le report a été accordé pour 6 mois par le Crédit Agricole et est en cours de demande pour la BPO. Ceci toujours en raison de la crise sanitaire et des pertes de ressources patrimoniales qu'elle engendre.**

### **Détail des recettes de fonctionnement**

- Les remboursements de rémunération suite aux arrêts maladie et accidents de travail
- Les produits des services et des ventes directes : redevances de stationnement, redevances des services à caractère culturel (patrimoine) ; **ces recettes ont été estimées à la baisse, toujours en raison de la crise sanitaire** ; les paiements des familles pour la cantine scolaire et le CLAE, la participation de la communauté de communes aux dépenses d'entretien de la voirie communautaire, etc...
- Le produit des taxes d'habitation et taxes foncières (voir ci-après), la taxe sur les pylônes électriques et la taxe additionnelle aux droits de mutation.
- Les dotations de l'Etat (voir détail ci-après), le remboursement de la TVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments et de voirie, la prestation de la CAF au contrat Enfance Jeunesse, les compensations versées par l'Etat suite aux exonérations de taxes d'habitation et foncière.
- Les revenus des immeubles (loyers, location des salles)
- Les produits exceptionnels dont les remboursements versés par l'assurance suite à des sinistres.
- Exceptionnellement cette année, une recette de 80 000 € provenant de l'excédent du budget annexe « station-service ».

### **c) La fiscalité**

Les taux des impôts locaux pour 2020, sont inchangés :

#### *concernant les ménages*

- o Taxe d'habitation 9,14 %
- o Taxe foncière sur le bâti 16,38 %
- o Taxe foncière sur le non bâti 102,77 %

#### *concernant les entreprises*

- o Cotisation foncière des entreprises (CFE) – C'est la Communauté de Communes de Conques-Marcillac qui perçoit cette cotisation.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 548 666 €

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 985 378 € soit une augmentation de 5 032 € par rapport à l'an passé.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule,

...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : plusieurs types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les emprunts, les subventions d'investissement et le remboursement de la TVA perçus en lien avec les projets d'investissement réalisés et enfin l'autofinancement qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'études	69 400.00		
Remboursement d'emprunts	150 000.00	Excédents de fonctionnement	373 234.97
Travaux de bâtiments	657 250.30	FCTVA	114 000.00
Travaux de voirie	326 630.00	Cessions d'immobilisations	165 000.00
Autres travaux	238 492.00	Taxe aménagement	5 000.00
Autres dépenses	26 600.00	Subventions	822 211.00
		Autres recettes	8 137.00
Dépenses imprévues	60 000.00	Emprunt	15 000.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 528 372,30</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 502 582,97</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	344 118.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	351 864.00
Solde d'investissement reporté	135 168.97	Virement de la section de fonctionnement	153 212.30
<b>Total général</b>	<b>2 007 659.27</b>	<b>Total général</b>	<b>2 007 659.27</b>

### c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- les frais d'études (principalement salle associative Noailhac et restauration abbatiale Ste-Foy)
- l'achat d'un terrain à St-Cyprien-sur-Dourdou
- la mise en accessibilité des bâtiments communaux (programme sur 6 ans de 2017 à 2022)
- les frais de mise en surveillance structurelle de l'abbatiale et les travaux d'assainissement du portail occidental (tympan)
- la construction d'un terrain multisports ou city-stade à St-Cyprien-sur-Dourdou
- des travaux de revêtements de voirie et la suite de la réparation des voiries suite aux dégâts des intempéries d'août 2018
- les travaux de la salle associative à Noailhac (début des travaux prévue en fin d'année)
- la fin des travaux d'aménagement du stationnement à Conques
- la fin des travaux d'aménagement du village de Grand-Vabre
- l'acquisition d'un columbarium pour le cimetière de Conques
- la réfection de la toiture du gîte d'étape de Noailhac
- le remplacement des barrières bois au village vacances de Grand-Vabre
- la mise en place de la Signalisation d'Informations Locales (SIL), en partenariat avec la Communauté de Communes de Conques-Marcillac
- l'achat d'un véhicule diesel pour les services techniques. Pour information, la commune va aussi se doter d'un véhicule électrique, mais en formule location.
- divers autres travaux (sol salle des fêtes Grand-Vabre, rampe à la Vinzelle, travaux intérieurs église St-Cyprien, remplacement de la porte du musée à Conques, installation d'une main-courante au parking Régis à St-Cyprien, achat de divers panneaux signalétiques, etc...)

### d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat (DRAC – DETR – DSIL) =	424 685.00 €
- de la Région =	229 402.00 €
- du Département =	122 638.00 €
- Autres (SIEDA – Europe – Jeunesse et Sports) =	42 686.00 €

## III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET - RÉCAPITULATION

### a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Dépenses et Recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

- Dépenses : crédits reportés 2019	:	0.00 €
- Virement à la section d'investissement	:	153 212.30 €
- Nouveaux crédits 2020	:	2 323 861.00 €

**TOTAL** : **2 477 073.30 €**

- Recettes : crédits reportés 2019	:	204 385.30 €
- Nouveaux crédits 2020	:	2 272 688.00 €

**TOTAL** : **2 477 073.30 €**

## b) Recettes et dépenses d'investissement :

Dépenses et Recettes d'investissement sont réparties comme suit :

- Dépenses : déficit reporté 2019	:	135 168.97 €
- Nouveaux crédits 2020	:	1 441 050.30 €
- Restes à réaliser 2019	:	431 440.00 €
		-----
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>2 007 659.27 €</b>
- Recettes : crédits reportés 2019	:	0.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté	:	373 234.97 €
- Nouveaux crédits 2020	:	1 441 050.30 €
- Restes à réaliser 2019	:	193 374.00 €
		-----
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>2 007 659.27 €</b>

## c) Principaux ratios

<i>Dépenses réelles de fonctionnement/population</i>	<i>1 348,93 €</i>
<i>Produit des impositions directes/population</i>	<i>319,55 €</i>
<i>Recettes réelles de fonctionnement/population</i>	<i>1 323,64 €</i>
<i>Dépenses d'équipement brut/population</i>	<i>756,19 €</i>
<i>Encours de dette/population</i>	<i>107,51 €</i>
<i>DGF/population</i>	<i>573,90 €</i>
<i>Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>49,31 %</i>
<i>Dépenses de fonct et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.</i>	<i>108,64 %</i>
<i>Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>57,13 %</i>
<i>Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>8,12 %</i>

## d) Etat de la dette

L'annuité de l'exercice s'élèverait à 185 000 € dont 150 000 (capital) et 35 000 (intérêts), mais elle va être réduite considérablement, suite à la demande de report des échéances présentée plus haut. Le capital restant dû au 01/01/2020 est de 1 808 930 €.

*Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*

## BUDGETS ANNEXES 2020

### BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES FONTAINES A NOAILHAC »

Ce lotissement compte 9 lots, dont 4 lots sont vendus à ce jour.

Le budget 2020 s'équilibre :

- En fonctionnement, à la somme 20 371,89 €
- En investissement, à la somme de 31 844,76 €
- Est prévu en 2020, la vente du lot N° 1 à Monsieur Benoit CABROL

### BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES LANDES A GRAND-VABRE »

Ce lotissement compte 4 lots, dont 2 lots sont vendus à ce jour.

Le budget 2020 s'équilibre :

- En fonctionnement, à la somme 42 862,00 €
- En investissement, à la somme de 19 079,15 €
- Est prévu en 2020, la vente du lot N° 3 à Monsieur Guilhem FERRY

### BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE DE ST-CYPRIEN-SUR-DOURDOU »

Le budget 2020 s'équilibre :

- En fonctionnement, à la somme 1 137 890,62 €
- En investissement, à la somme de 57 235,67 €
- L'achat de carburant est estimé à 1 000 000 € réparti sur l'année 2020.
- Une partie de l'excédent de fonctionnement de ce budget, soit 80 000 € est reversée au budget principal de la commune. Le résultat de fonctionnement positif au 01/01/2020 était de 143 621,25 €, il est donc ramené à 63 621,25 €.

Fait à Conques-en-Rouergue, le 6 juillet 2020

**Le Maire,**  
**Bernard LEFEBVRE**



